New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Mélanie Fraser		Le 24 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie de l'imaginaire		2016663
Adresse		**Numéro de téléphone**
Saint-Basile NB		(506) 353-0650
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative en milieu familial	6	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Geneviève Abud	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire.	24(1)(d)(i)	04 déc. 2026	
Commentaires: Lorsque les copies de la vérification du casier judiciaire seront reçues, elles devront être mises au dossiers pour les personnes associées.			
24(1)Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé :d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire, (ii) la vérification auprès du ministère du Développement social;	24(1)(d)(i-ii)	04 déc. 2026	
Commentaires: La vérification du casier judiciaire, secteur vulnérable, doit être faite pour les personnes associées. Les démarches ont été entreprises et sont dans l'attente de les recevoir.			

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement effectuée le 24 novembre 2026.
Lors de ma visite, le ratio enfants-éducatrice est respecté.
À mon arrivée, l'exploitante offre la collation aux enfants. Les enfants participent ensuite à des jeux libres et s' amusent dans la salle de jeux.
J'observe également la période du dîner, la sieste ainsi que les changements de couches. En après-midi, plusieurs enfants partent après la sieste.
Les heures de développement professionnel ne sont pas complétées pour l'instant. L'exploitante m'indique qu' elle prévoit s'inscrire à une formation prochainement. La preuve d'inscription pourra m'être transmise par courriel.
Nous discutons également de la demande de renouvellement. L'exploitante pourra remplir les documents requis et les transmettre par courriel ou par la poste d'ici la fin du mois.

original signé par
Geneviève Abud
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 novembre 2026
Date

original signé par

Mélanie Fraser | Le 24 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée | Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"